

Une convention pour restaurer l'église

Orlu, commune déléguée de Gommerville possède sur son territoire l'église Saint-Médard, construite au XIII^e siècle.

Bien que modeste, elle abrite un mobilier et des pièces de grande valeur dont certains sont classés.

Située dans un bourg de 40 habitants, elle a subi l'usure du temps et la commune nouvelle de Gommerville, très attachée à son patrimoine, a décidé de la restaurer.

Plusieurs réparations sont prévues : réfection de la toiture, ravalement intérieur et extérieur, pose de vitraux, restauration du retable, de la cloche classée et de la voûte lambrissée.



CONVENTION. L'église Saint-Médard du XIII^e siècle.

Ce projet est coûteux (261.176 €) et les travaux ne pourront être menés que grâce à des dons.

La municipalité conduite par son maire, Xavier Doret, a donc décidé de signer une convention avec la Fondation du Patrimoine.

Des dons déductibles

Cette convention permettra de mobiliser un mécénat populaire qui pourra faire des dons déductibles à hauteur de 66 % des impôts sur le revenu pour les particuliers et à hauteur de 60 % pour l'impôt sur les sociétés.

L'objectif de la collecte est de recueillir 23.059 €

afin de pouvoir disposer de subventions institutionnelles (État, Région, Département).

Outre la sauvegarde du patrimoine, le chantier sera un moteur de développement économique pour les entreprises et artisans locaux.

MM. Henri Réau, de la délégation départementale de la fondation et Xavier Doret, maire de Gommerville, ont signé, samedi, cette convention au sein de la petite église en présence de François Sémi-chon, architecte, Philippe Vigier, député et Jean-Louis Baudron, président de la Communauté de communes du Cœur de Beauce. ■